



MAIRIE de SAINT-JULIEN-LE-MONTAGNIER

22 rue de l'Hôtel de Ville
83560 SAINT JULIEN LE MONTAGNIER
Tél. : 04.94.80.04.78 Fax : 04.94.80.01.05

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt - six et le 05 juin à 14h00,

Le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Emmanuel HUGOU, Maire.

		P	A. E.	A.	Procuration à			P	A. E.	A.	Procuration à
HUGOU	Emmanuel	X				MASSOUH	Anne	X			
FANGUIAIRE	Sandrine	X				BONESSO	Paul	X			
CHALLIER	Bruno	X				JEAN-JEAN	Mickaël		X		
LECLERC	Caroline	X				WIERYSZKOW	Noémie		X		
CHAIX	Jacques	X				D'ASSISI	Florian	X			
SCHILLINGER	Martine		X		CHALLIER Bruno	MATHIEU	Maurice	X			
POURRIERE	Denis	X				HOURS	Cyrille	X			
MARUZZOLO	Francis	X				LANGLOIS	Marilyne		X		
CATALDI	Catherine	X				HOURS	Alexys		X		HOURS Cyrille
CAVALLARO	Sylvie	X						14	5	00	

Conseillers municipaux en exercice : 19

Présents : 14

Absents : 05

Dont :

Absents excusés ayant donné **procuration** : 02

Absents excusés sans procuration : 03

Autres absents : 00

Délibération n° 2026-06-05-01

Objet : Désignation des délégués aux élections sénatoriales

Le Maire rapporte qu'il convient de procéder au sein du Conseil Municipal à la désignation des délégués titulaires et suppléants qui participeront au scrutin électoral sénatorial.

Le Maire rappelle les dispositions légales suivantes :

Vu le décret no 2026-301 du 21 avril 2026 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire du ministère de l'Intérieur NOR : INTP2611651C relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

Composition du bureau électoral

M./Mme le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de :

MM. Paul BONESSO, Florian D'ASSISI, Jacques CHAIX, Maurice MATHIEU

La présidence du bureau est assurée par le maire.

M. le Maire rappelle l'ensemble des conditions légales portant sur les conditions de composition de liste ainsi que pour la recevabilité des candidatures

Les listes déposées et enregistrées :

Composition des listes : (Une seule liste déposée)

Liste A dénommée : Un avenir durable pour Saint Julien

M./Mme le maire rappelle l'objet de la séance qui est l'élection du (ou des délégués) en vue des élections sénatoriales.

Le maire indique que doivent être élus 5 (Cinq) délégués titulaires et 3 (trois) suppléants.

Résultats des votes :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

Nombre d'émargements enregistrés : 16

- nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 16
- nombre de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne : 0
- bulletins blancs ou nuls : 2
- suffrages exprimés : 14

Ont obtenu :

- **liste A : Un avenir durable pour Saint Julien : 14 voix**

Élection des délégués titulaires :

Le quotient applicable est : 2,8

La **liste A** obtient : 5 sièges titulaires

M. le maire proclame les résultats définitifs pour le nombre de délégués désignés par liste pour les titulaires :

Liste A : 5 sièges titulaires

Élection des délégués suppléants

3 sièges étant à pourvoir, le quotient applicable est : 4,66

La **liste A** obtient : 3 sièges suppléants

M. le maire proclame les résultats définitifs pour le nombre de délégués désignés par liste pour les suppléants :

Liste A : 3 sièges suppléants



M. le maire proclame les résultats définitifs des personnes désignées :

Liste A : Un avenir durable pour Saint Julien

Délégués titulaires :

M. HUGOU Emmanuel

Mme FANGUIAIRE Sandrine

M. CHALLIER Bruno

Mme SCHILLINGER Martine

M. BONESSO Paul

Délégués Suppléants :

Mme MASSOUH Anne

M. D'ASSISI Florian

Mme CAVALLARO Sylvie

Fait et délibéré à Saint Julien, les jour, mois et an susdits

Certifié exécutoire,

Le Maire,

E. HUGOU



Visa du secrétaire de séance

Mme Sandrine FANGUIAIRE